

**DE L'OPPORTUNITÉ DE SÉJOUR
« CHANCEN-AUFENTHALTSRECHT »
AU DROIT DE SÉJOUR PERMANENT.
Informations pour les personnes qui
vont demander le droit de séjour
appelée « Chancen-Aufenthaltsrecht »
(§104c de la loi sur le séjour) ou
qui l'ont déjà obtenu.**



Flüchtlingsrat
Sachsen-Anhalt e.V.

FR

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE FAIRE LA DEMANDE DU DROIT DE SÉJOUR « CHANCEN-AUF-ENTHALTSRECHT » (§ 104C) ?

Avez-vous déjà demandé le droit de séjour (§ 104c) ? Ou avez-vous déjà obtenu le droit de séjour (§ 104c) ?

Vous apprendrez ici, pas à pas, ce que vous devez faire une fois que les services en charge des citoyens étrangers (Ausländerbehörde) vous ont délivré un droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht ».

Si vous pensez demander l'opportunité de séjour « Chancen-Aufenthalt » ou si vous l'avez déjà obtenu, il est important de bien lire cette brochure. En effet, après avoir obtenu l'opportunité de séjour « Chancen-Aufenthalt », vous devez remplir certaines conditions dans une période de 18 mois afin d'obtenir un titre de séjour permanent.

Si vous ne réussissez pas à le faire, vous retomberez en situation de tolérance (Duldung) et ne pourrez pas demander à nouveau le le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht ».

En un coup d'œil

- » En cas de demande réussie, vous bénéficierez d'un titre de séjour de 18 mois dans le cadre du séjour d'opportunité (§ 104c de la loi sur le séjour).
- » Si, avant l'expiration de ces 18 mois, vous ne demandez pas et n'obtenez pas un autre titre de séjour (conformément à l'article 25a ou 25b), vous ne recevrez qu'une tolérance (Duldung) à l'issue de cette période.
- » Pendant les 18 mois, si vous n'êtes ni élève, ni apprenti, ni étudiant, vous devez faire ce suivant :
 1. Apprendre l'allemand (niveau A2)
 2. Trouver un emploi
 3. Démontrer votre intégration
 4. Clarifier votre identité (notamment à travers votre passeport)



Avant tout : Brève information sur le séjour d'opportunité « Chancen-Aufenthalt ».

Qui peut demander un tel permis de séjour d'opportunité?

Les personnes entrées en Allemagne avant le 31 octobre 2017 et qui, à la date de référence du 31 octobre 2022, étaient tolérées ou autorisées à séjourner sans interruption depuis 5 ans (ou qui avaient un autre permis de séjour pendant ce temps).

De quoi n'ai-je pas besoin pour obtenir le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht »?

Vous n'avez pas besoin de prouver votre identité pour obtenir le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht » et vous ne devez pas nécessairement avoir travaillé auparavant.

Que puis-je faire avec le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht » ?

Avec l'opportunité de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht », vous pouvez par exemple travailler, suivre des cours d'allemand et d'intégration et bénéficier de prestations de participation à la vie professionnelle (Jobcenter).

Jusqu'à quand puis-je encore demander l'opportunité de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht » ?

Vous pouvez demander l'opportunité de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht » jusqu'au 31.12.2025.

Quelle est la durée de validité du droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht » ?

Le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht » est valable pendant 18 mois. Avant l'expiration des 18 mois, vous devez impérativement demander un nouveau titre de séjour auprès de votre service en charge des citoyens étrangers (Ausländerbehörde), car le titre de séjour selon le § 104c de la loi sur le séjour n'est délivré qu'une seule fois et ne peut pas non plus être prolongé.

Qui puis-je contacter si j'ai des questions sur le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht » ?

Vous pouvez nous contacter si vous avez des questions sur le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht ». Courrier électronique : cast@fluechtlingsrat-lsa.de

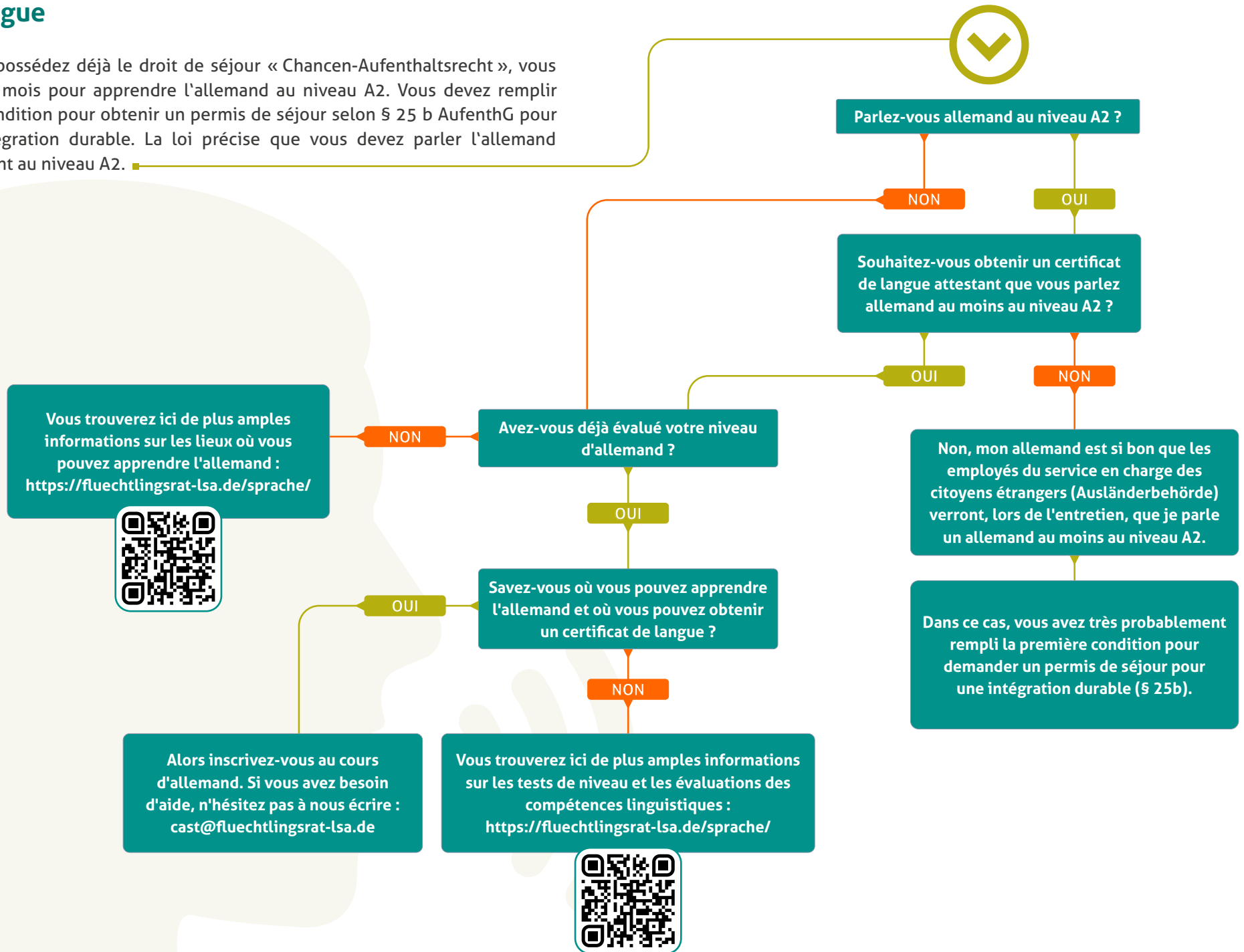


Plus d'informations sous :

<https://fluechtlingsrat-lsa.de/104c/>

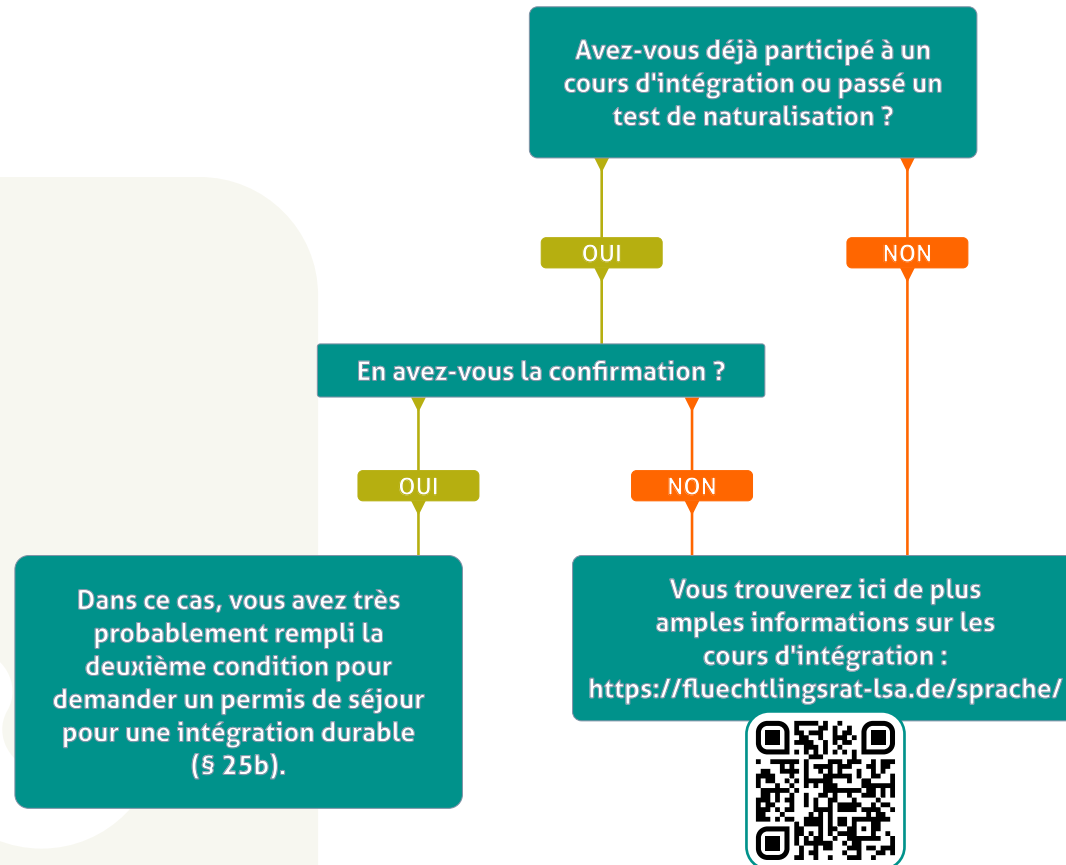
1. Langue

Si vous possédez déjà le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht », vous avez 18 mois pour apprendre l'allemand au niveau A2. Vous devez remplir cette condition pour obtenir un permis de séjour selon § 25 b AufenthG pour une intégration durable. La loi précise que vous devez parler l'allemand oralement au niveau A2.



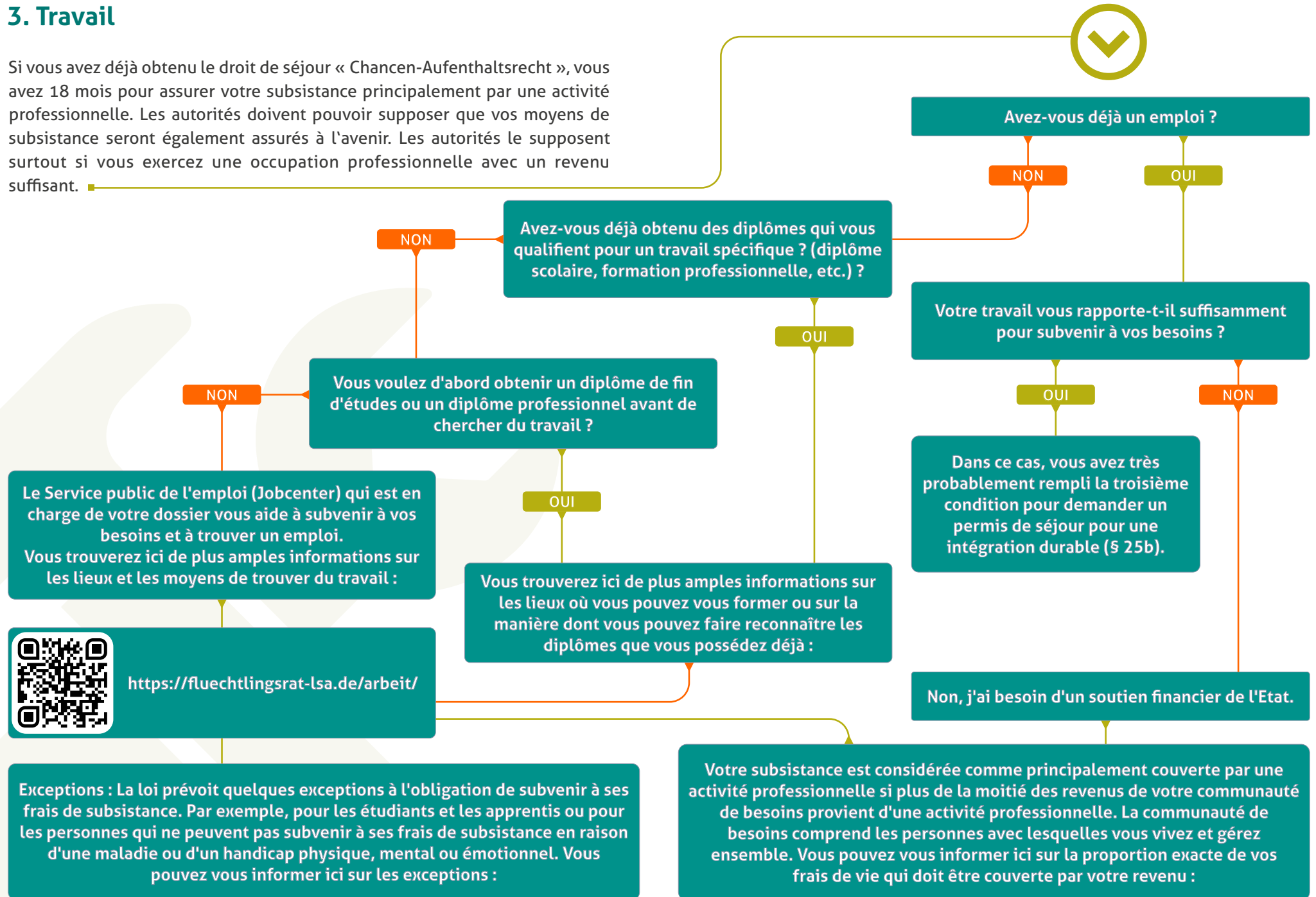
2. Intégration

Si vous possédez déjà le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht », vous avez 18 mois pour prouver votre intégration. Vous devez remplir cette condition pour obtenir un permis de séjour pour une intégration durable (§ 25b).



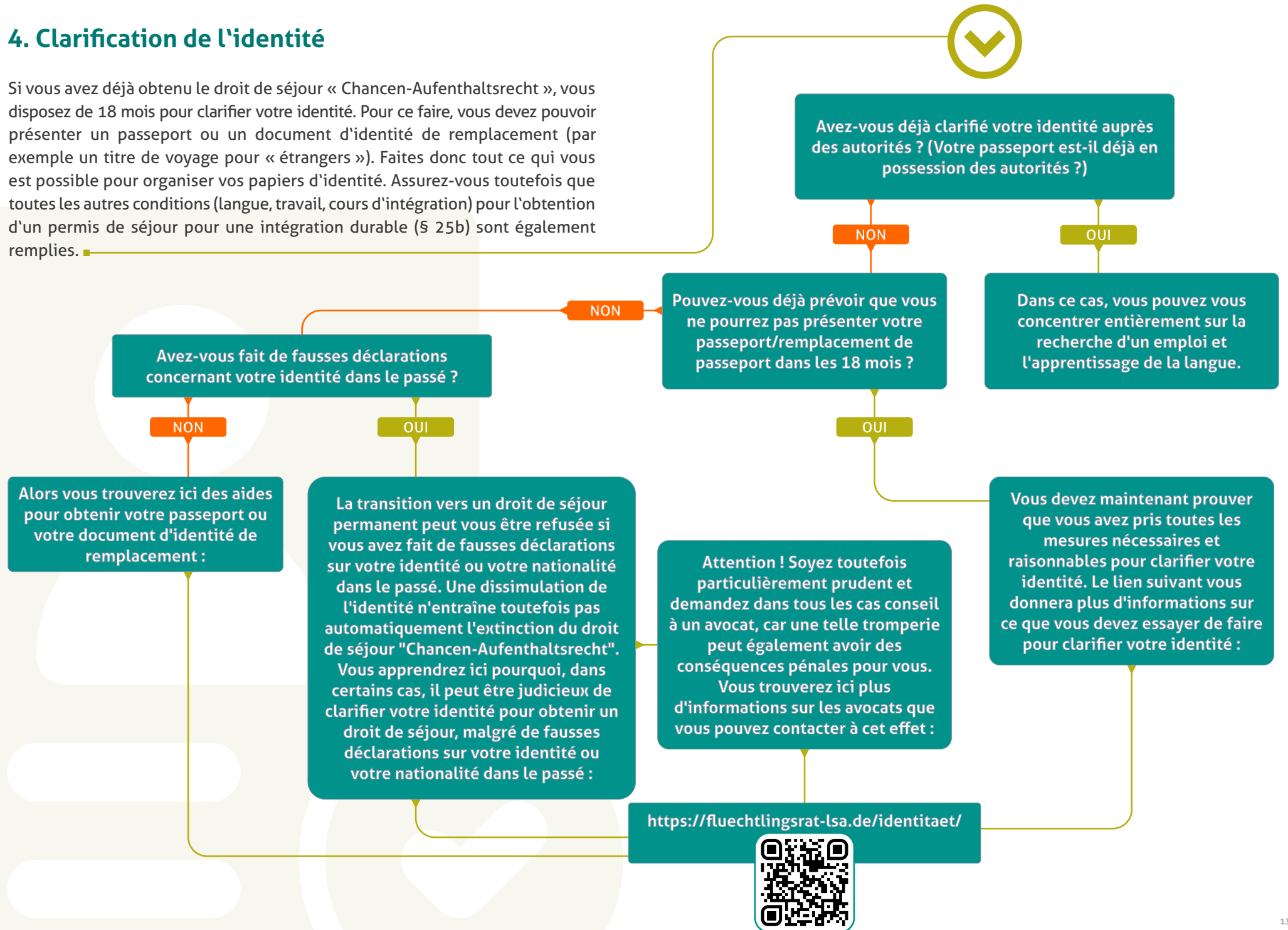
3. Travail

Si vous avez déjà obtenu le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht », vous avez 18 mois pour assurer votre subsistance principalement par une activité professionnelle. Les autorités doivent pouvoir supposer que vos moyens de subsistance seront également assurés à l'avenir. Les autorités le supposent surtout si vous exercez une occupation professionnelle avec un revenu suffisant.



4. Clarification de l'identité

Si vous avez déjà obtenu le droit de séjour « Chancen-Aufenthaltsrecht », vous disposez de 18 mois pour clarifier votre identité. Pour ce faire, vous devez pouvoir présenter un passeport ou un document d'identité de remplacement (par exemple un titre de voyage pour « étrangers »). Faites donc tout ce qui vous est possible pour organiser vos papiers d'identité. Assurez-vous toutefois que toutes les autres conditions (langue, travail, cours d'intégration) pour l'obtention d'un permis de séjour pour une intégration durable (§ 25b) sont également remplies.



Comment nous contacter ?

Si vous avez besoin de notre soutien, veuillez demander un rendez-vous par e-mail ou envoyez-nous un message sur Signal. Nous vous répondrons dès que possible pour vous indiquer où vous pouvez nous rencontrer ou si un rendez-vous téléphonique peut suffire. Nous pouvons vous conseiller dans toute la région de Saxe-Anhalt et sommes prêts à nous déplacer chez vous.

Vous pouvez trouver nos coordonnées ici :

Équipe CAST:

@ cast@fluechtlingsrat-lsa.de
☎ +49 157 38303546 ou
☎ +49 159 06725150 ou
☎ +49 176 42762920

Information importante : l'adresse suivante est uniquement notre adresse postale. Vous pouvez y envoyer des lettres. Nos consultations se déroulent dans d'autres locaux. Nous vous communiquerons l'adresse dès que nous aurons convenu d'un rendez-vous

Adresse postale :

✉ **Flüchtlingsrat Sachsen-Anhalt e.V.**
Schellingstraße 3-4, 39104 Magdeburg
☎ +49 391 50 54 96 13

Informations complémentaires :



SUR LE DROIT DE SÉJOUR « CHANCEN-AUFENTHALTSRECHT » :
<https://www.fluechtlingsrat-lsa.de/104c/>



SUR LES THÈMES DE LA LANGUE & DE L'INTÉGRATION :
<https://www.fluechtlingsrat-lsa.de/sprache/>



SUR LE THÈME DU TRAVAIL :
<https://www.fluechtlingsrat-lsa.de/arbeit/>



SUR LE THÈME DE L'IDENTITÉ :
<https://www.fluechtlingsrat-lsa.de/identitaet/>



SUR LE PROJET CAST :
https://www.fluechtlingsrat-lsa.de/ueber_uns/projekte/cast-chancenaufenthalt-in-sachsen-anhalt/

Impressum

Éditeur

**Flüchtlingsrat Sachsen-Anhalt /
Projekt »CAST – ChancenAufenthalt in Sachsen-Anhalt«**

Bureau de l'association Magdeburg

📍 Schellingstr. 3-4
39104 Magdeburg

☎ +49 391-505 496 13/4

📠 +49 391-505 496 15

✉ info@fluechtlingsrat-lsa.de

Bureau Halle (Saale)

📍 Kleiner Berlin 2
06108 Halle (Saale)

☎ +49 345-445 02 521

📠 +49 345-445 02 522

✉ info@fluechtlingsrat-lsa.de

🌐 www.fluechtlingsrat-lsa.de

📘 facebook.com/fluechtlingsrat.lsa

🐦 twitter.com/FlueRa_ST

Clôture de rédaction/publication

en mai 2024

Télécharger cette publication

www.fluechtlingsrat-lsa.de/castinfo



Flüchtlingsrat
Sachsen-Anhalt e. V.

La réalisation de cette publication a été soutenue par :



#moderndenken



Hinweis: Die in der Broschüre geäußerten Ansichten und Meinungen müssen nicht mit denen des Fördergebers übereinstimmen.

APPEL À DONATIONS

Veillez soutenir notre travail pour améliorer les conditions de vie des personnes réfugiées en faisant une donation !

Afin que nous puissions continuer à donner des impulsions pour renforcer les droits des personnes réfugiées de manière indépendante et que nous puissions continuer à vous informer si vous le souhaitez.

Compte réservé aux dons :

Titulaire du compte :

IBAN :

BIC :

Flüchtlingsrat Sachsen-Anhalt e.V.

DE41 4306 0967 1210 6435 00

GENODEM1GLS